

Abonnement pour Lyon :

Un an	15 francs.
Six mois	8
Trois mois	4 25



Abonnement pour les départements :

Un an	25 francs.
Six mois	13 id.
Trois mois	7 id.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, Petite rue Mercière, n. 16, au troisième.

LISTE DES CANDIDATS

du Club Central démocratique et corporations réunis,
Salle de la Bibliothèque, au grand Collège de Lyon

BENOIT (Joseph), tisseur.
RASPAIL, publiciste.
DOUTRE, ouvrier typographe.
PELLETIER (de Tarare).
GREPPO (1), tisseur.
LAFORÉST, maire.
BLANC (Félix), légiste.
EUSTACHE, capitaine au 22^e léger.
LORTET, médecin.
FAURE (de Givors).
PROUDHON, hommes de lettres.
FOND, agriculteur (de Chaponost).
VINDRY, pêcheur.
VALLIER, tisseur.

CAUTEL-BAUDET, président.

(1) Nous devons prévenir le public, qu'une liste a été mise en circulation, sur laquelle liste on avait substitué le nom de Cornu à celui de Greppo.

Cette liste était faussement donnée pour celle du club central, nous devons mettre les électeurs en garde contre une indigne supercherie destinée à servir à de basses rancunes personnelles.

DISCOURS

Prononcé le 9 avril à la société démocratique de
Boussac.

Citoyens,

Vous venez d'entendre les paroles que le citoyen ministre de l'intérieur adresse spécialement aux Commissaires généraux des départements. N'avez-vous pas été frappés comme moi de la noble tristesse de ces paroles? La plus grande anxiété règne dans ce discours, et l'on peut aisément le résumer en ces mots : *Electeurs, garde à vous, la République est en danger!*

Quel est donc ce danger que court la République, et que nous signalé ici la nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur! Louis-Philippe et toute sa famille, escorté des armées étrangères, a-t-il foulé le sol de la France? Les pauvres, las d'attendre, n'ont-ils écouté que leurs besoins brûlants, et ont-ils commencé cette effroyable Jacquerie qui repose au fond des choses, et que la République à seule puissance de détruire? Non. Les pauvres espèrent toujours, l'arme au bras; les partisans de Henri V sont muets et sans force; Louis-Philippe et toute sa famille erre à l'aventure, et les peuples imitent partout notre exemple. où est donc le danger qui menace la République? Ce danger, le voici :

La France est habituée au mensonge de la Représentation Nationale. Deux cent mille électeurs avaient coutume de choisir parmi ceux d'entre eux qui payaient cinq cents francs d'impôts, un certain nombre d'hommes qu'ils décoraient du titre pompeux, mais menteur, de député de la nation. Ces élus de la bourgeoisie envahis-

saient, sous le patronage du roi, toutes les places gouvernementales, depuis l'humble fonction de garde champêtre jusqu'aux fonctions plus hautes de ministres et d'ambassadeurs. Ce sont eux qui gouvernaient la France, disons mieux, qui l'opprimaient. Ils faisaient les lois; ils les appliquaient, les interprétaient, les violaient à leur gré. Les lois de septembre, attentatoires à la liberté de la presse, sont à eux; ce sont eux qui ont inventé le régime cellulaire pour les prisonniers, tristes enfants du peuple, régime qui attaque l'homme dans tout son être en l'attaquant dans son intelligence. Ce sont eux qui ont voté les bastilles à Paris et à Lyon; à eux la suppression des tours, qui, plaçant la femme en face de son déshonneur rendu public, multiplie le nombre des infanticides d'une effroyable façon. Qu'ont-ils fait pour les pauvres? Rien, que des lois de répression? Qu'ont-ils fait pour l'ouvrier? Rien, que des lois de répression.

Nous ne sommes pas ici pour donner de l'ouvrage au peuple, disait un président de cette assemblée de bourgeois, et pour les bourgeois. Qu'ont-ils fait pour les enfants du peuple? Rien, rien, que des lois stupides et impuissantes. Partout, au hameau le plus modeste comme dans la capitale, ils ont proscrit, repoussé le droit, l'éternelle justice, dont relèvent les pauvres, pour implanter et faire fleurir l'injustice et l'iniquité des riches. Parlait-on de Liberté, d'Égalité, de Fraternité: *Ah 93! Ah la Terreur!* et lançant les foudres du parquet sur l'imprudent qui avait osé dire ces mots! Un régime suivi, combiné, d'oppression des pauvres, d'exploitation, j'oserais dire féroce, de tous ceux qui ont faim, était la sombre lumière qui les guidait instinctivement dans tous les actes. Les tribunaux, peuplés de bourgeois, sous les noms de juges, d'avocats, de jurés, retentissent d'anathèmes contre les plus nobles paroles de vertu, d'amour, de justice, d'égalité.

Ce n'est pas tout encore. Proclamant le *chacun chez soi, chacun pour soi*, ils forçaient les peuples opprimés et foulés aux pieds par leurs tyrans, à dire ces admirables et douloureuses paroles: *Dieu est trop haut, et la France est trop loin!*

Ce n'est pas tout encore. Sans foi, sans religion, ils exaltaient les appétits les plus grossiers des plus vulgaires ambitieux. Les Dieux qu'ils encensaient étaient le fait accompli, l'or, la richesse, la fortune.

Ce n'est pas tout encore. Leur vie la plus intime est un tissu de crimes envers le peuple. L'intérêt usuraire est une des sources les plus productives de leur bien-être, et pour satisfaire les besoins grossiers de leurs corps, les filles du peuple leur sont vendues comme de viles marchandises.

Ce n'est pas tout encore... Mais je m'arrête, j'en aurais trop à dire. Le détail des mœurs et des idées de la bourgeoisie est immense, et je n'ai pas le temps d'y entrer.

La bourgeoisie, telle qu'elle était hier, telle qu'elle est aujourd'hui, telle qu'elle sera demain, par nature,

par essence, par passion, par mœurs, par coutume, n'a pu, ne peut, ne pourra jamais comprendre la République, c'est-à-dire l'œuvre à faire aujourd'hui, la réalisation sincère de l'égalité, de la liberté, de la fraternité. Jamais elle ne voudra porter atteinte à ses privilèges, qui blessent l'égalité et engendrent la misère; jamais elle ne portera la main contre l'usure, qui ronge les paysans de nos campagnes; jamais elle ne voudra porter la main contre la constitution économique de l'industrie des villes; qui multiplie à plaisir les pauvres, les mendiants et les criminels.

DES SOCIALISTES.

Nous sommes arrivés à une époque où l'insuffisance de la politique pure est reconnue d'une grande partie des citoyens; mais cependant, la majorité n'a pas encore compris la nécessité d'aborder les problèmes sociaux. Quelques intelligences d'élite, quelques cœurs généreux seuls se sont occupés des questions sociales. Les autres, ou n'ont pas eu le loisir de le faire, ou ne l'ont pas voulu, parce que, dans le socialisme, est le remède au mal; c'est-à-dire, la destruction du privilège, source de tout mal.

Le peuple, accablé de misère, privé d'instruction, n'a pu se mettre au courant des idées socialistes.

Les événements qui viennent de mettre la souveraineté aux mains du peuple, l'ont donc trouvé, encore peu instruit des choses mêmes qu'il lui serait absolument nécessaires de connaître.

Une quantité de penseurs, esprits distingués, érudits, cœurs généreux, ont mis à profit les 20 années de paix qui viennent de s'écouler, et ont, durant ces vingt années, émis des pensées, des projets, des plans de réorganisation sociale qui peuvent être défectueux, et même inapplicables, mais qui n'en renferment pas moins les vues les plus lumineuses, les enseignements les plus efficaces. Eh bien! ces pensées, ces projets, ces plans, on les ignore.

Ce qu'il a été impossible au peuple de faire jusqu'à ce jour, l'étude des différents systèmes sociaux, nous sommes convaincus qu'il faut que le peuple le fasse aujourd'hui; et de plus, nous croyons que le meilleur moyen de faire cette étude et de la faire faire à tous, ce serait d'envoyer à la chambre, les représentants de ces systèmes. Alors on verrait ces hommes à l'œuvre. Ils émettraient là leurs idées, leurs principes, et la France entière serait leur auditoire. Le peuple tout entier serait mis à même de juger si ces principes sont, dans sa conviction, bons ou mauvais.

L'on parle d'instruction à donner à tous; mais ne serait-ce pas une magnifique et grandiose instruction que celle que donneraient à tout un peuple libre les discussions d'une assemblée où siègeraient tous les chefs des écoles socialistes?

Peut-être qu'avant peu, les vociférations qu'on pousse contre eux se seraient changées en bénédictions.

D'ailleurs, qu'on y songe, il faudra bien avoir recours aux socialistes, car il ne s'agit pas aujourd'hui de remplacer tels fonctionnaires par tels autres; il ne s'agit pas de remplacer un roi par un président, il s'agit de donner avant tout, du pain, des vêtements et une habitation à tout un peuple qui manque de ces trois choses. Il faut que la loi qui régit le travail soit transformée du tout au tout. Jusqu'à ce jour, le travail n'était pas un droit pour le travailleur. Le maître pouvait en refuser.

Aujourd'hui l'état doit en assurer à tous ses membres.

Jusqu'à ce jour, vivre n'était point un droit, c'était une possibilité, que rien ne garantissait aux malheureux qui n'avaient que leurs bras pour gagner sa vie.

Aujourd'hui l'Etat doit assurer non seulement du travail à tous, mais un travail suffisamment retribué, et qui garantisse de la misère; l'Etat doit assurer l'existence de ceux qui n'ont point la faculté de travailler, aux vieillards, aux infirmes et aux enfants.

Or, c'est là une question sociale, qui dépasse, du tout, le terrain politique, et que les socialistes seuls sont capables de résoudre.

INTIMIDATION.

Nous venons d'apprendre qu'à Paris la salle Valentino a dû être refusée aux membres de la société fraternelle, présidée par Cabet.

Comment, parce qu'un homme a des idées qui ne sont pas les vôtres, mais qui sont celles d'un nombre immense de citoyens, messieurs les réactionnaires vous osez, en temps de *règne public*, vous osez enlever à une masse de citoyens les moyens de se réunir, et cela à la veille des élections les plus importantes, des élections dont dépend peut-être l'avenir du monde entier! Prenez-y garde!

Les ouvriers des corporations de Paris, qui s'étaient réunis le seize, au Champ-de-Mars, dans le but d'élire 14 des leurs, pour faire partie du corps d'état-major, ont protesté énergiquement par une lettre au gouvernement provisoire, contre les calomnies répandues contre eux à l'égard de leur manifestation du 16; demain nous reproduirons leur protestation.

MANIFESTE DE LA FRANC-MACONNERIE.

Nous avons parlé maintes fois déjà des qualités qui devaient distinguer les candidats à la députation; aujourd'hui que nous sommes à la veille d'accomplir le grand acte du vote, acte dont le retentissement sera immense et infiniment prolongé, nous devons plus que jamais nous demander qu'elles sont les garanties que nous devons exiger de nos mandataires.

La franc-maçonnerie a lancé à ce sujet un admirable manifeste, dans lequel nous sommes heureux de rencontrer le passage suivant, en harmonie parfaite avec nos idées :

« Garanties à exiger des candidats.

« Une probité sans tache est la garantie essentielle que doit offrir un candidat à la députation. Un malhonnête homme ne peut pas représenter un peuple honnête.

« La preuve qu'un candidat remplit cette condition première ne pouvant résulter que de l'examen de toutes ses actions, il ne doit pas plus *murer* sa vie privée que sa vie politique.

« Il doit prouver encore qu'il est capable de travailler utilement à l'œuvre pour laquelle il offre son concours; qu'il possède surtout sur la Constitution une somme convenable de connaissances. Pour donner des idées, il faut en avoir.

« Il doit être républicain. Est républicain celui qui depuis longtemps reconnaît la République comme le seul gouvernement normal d'une société arrivée à un certain degré de civilisation, qui a prouvé, par ses discours et par ses actions, que les principes républicains sont dans sa tête et surtout dans son cœur. Mais celui qui a vécu dans une

longue prédilection pour la monarchie, qui a lutté contre l'avènement de la République, qui a passé sa vie dans les habitudes du privilège, les préjugés des castes, les pratiques de l'égoïsme, celui-là appliquerait mal la liberté, l'égalité, la fraternité. Pour être mu puissamment par ces grands principes, il faut les avoir dans le sang.]

« Une constitution née de tels parents serait un avorton ayant tout juste assez de force pour jeter parmi nous des discordes et des révolutions nouvelles. Nous savons ce que valent les monarchies entourées d'institutions républicaines : ne faisons pas de République entourée d'institutions monarchiques. »

Décidément les questions sociales ont fait d'immenses progrès, et malgré les turpitudes de nos infâmes ex-gouvernants, la morale publique a grandi de cent coudées depuis la révolution de juillet.

La première, l'indispensable garantie demandée au candidat, c'est la moralité, et l'on comprend si bien que ce n'est pas de politique seulement qu'il sera question dans notre nouvelle constitution, que l'on demande à celui qui doit y coopérer, la moralité privée.

Cela doit faire sentir l'énorme distance qui sépare la révolution d'aujourd'hui de la révolution de juillet.

En 1830, c'est de liberté seulement qu'il est question, et l'on ne veut envoyer que des hommes capables de conquérir cette liberté.

En 1848, c'est de fraternité, de liberté et d'égalité qu'il est question, et l'on veut non-seulement de la capacité; mais surtout de la moralité.

Quant aux républicains du lendemain, la franc-maçonnerie les rejette; car elle comprend comme nous combien il serait absurde, de confier l'établissement et l'organisation de notre jeune et belle République, à des hommes qui en ont toujours été les ennemis, à des hommes qui n'ont pas même eu le courage de rester fidèles au drapeau de la royauté, et ne se sont ralliés à la République que par peur, par lâcheté.

CLUB CENTRAL.

Séance du 15 avril 1848.

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence du citoyen Cautel-Baudet.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen Dailly demande que la commission envoyée auprès du citoyen Arago fasse son rapport.

Un citoyen fait observer que beaucoup de membres du club sont retenus à l'entrée pour l'échange des cartes, et qu'il serait convenable d'attendre que cet échange fut terminé pour qu'on entendît cette commission. Adopté.

Il est donné lecture d'une lettre du citoyen Borel, membre de la commission des procès-verbaux, dans laquelle ce citoyen donne sa démission, il explique qu'elle est donnée par suite d'une accusation portée contre lui par le président de son club.

Il prie le Club central de décider l'insertion de sa lettre dans le *Tribun du peuple*. L'assemblée après une courte, mais vive discussion rejette cette demande, mais décide qu'une note contenant l'expression du regret du club central sera insérée dans ce journal.

Par suite de la démission du citoyen Borel, il y a lieu de reconstituer la commission chargée du rapport des procès-verbaux des différents clubs.

Sont nommés membres de cette commission, le citoyen Défarge, Château, Dailly.

La commission envoyée auprès du citoyen Arago est appelée à faire son rapport.

Avant que les membres de cette commission prennent la parole, lecture est faite des demandes du club central, ces demandes sont au nombre de deux.

Par la première, le club central demande la destitution des maires de toutes les communes du département, dont la nomination est antérieure à la révolution du 24 février.

Par la seconde, ce même club demande aussi que la commission préfectorale soit immédiatement révoquée.

Lecture est ensuite faite du procès-verbal de la commission, procès-verbal renfermant les réponses du citoyen Arago.

A la première demande, le citoyen commissaire répond que sur les 150 maires, 80 ont été changés, 40 n'ont pu l'être faute d'acceptants, et que sur les 30 restant il est prêt à les changer sur la demande des communes et sur la présentation d'un candidat.

A la seconde demande il a répondu qu'ayant trouvé, à son arrivée à Lyon, un comité général élu par le peuple, comité déjà divisé en deux rations, l'une pour la commune, l'autre pour le département il avait confirmé leurs pouvoirs.

Quel'on ne pouvait pas toucher à l'un de ces comités sans toucher à l'autre, que des élections générales devant être faites aussitôt, celles de l'assemblée nationale terminées, il lui paraissait dangereux de désorganiser actuellement l'administration.

Qu'il résisterait toujours à une pareille demande.

Les membres de cette commission prennent presque tous successivement la parole pour donner des explications sur leur mission, explications qui se résument dans leur procès-verbal.

A la suite de ces explications, et après une longue discussion, il est décidé qu'une protestation par voie d'affiche sera faite contre le refus du citoyen Arago de renvoyer le comité préfectoral, et que copie de cette protestation sera envoyée au citoyen Ledru-Rollin ministre de l'intérieur.

Une commission est nommée pour rédiger cette protestation; elle est composée des citoyens : Deffarge, Cautel-Baudet, Lacroix et Combe. Cette commission devra communiquer son travail au club avant de le livrer à l'impression.

Il est fait lecture d'une lettre du citoyen Feuvrier, cette lettre renferme des propositions réglementaires sur le vote préparatoire; ces propositions sont adoptées.

Le club central décide que mardi prochain les clubs et corporations procéderont à un nouveau vote.

Que ce vote portera sur les 28 candidats ayant obtenu le plus de voix au scrutin préparatoire.

Que le scrutin sera ouvert à 6 heures et fermé à 10 heures et qu'il sera procédé de la même manière que précédemment.

La séance est levée à 1 heure et demie du matin.

Le vice-président,
MILLERET fils.

Le secrétaire,
CARCANAYGUE.

Le club central démocratique et corporations réunis regrette sincèrement qu'une accusation contre le citoyen Borel, ait amené la démission du délégué du 24 février. Ce citoyen est reconnu par le club central démocratique pour avoir toujours rempli ses fonctions avec un zèle remarquable, et dans toutes les questions avoir apporté une impartialité, un calme digne d'éloge.

COMMISSION DE RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX, PROPOSITION.

Club de la Plaine, près du lac, rocher Sainte-Hélène, demande : 1° que les ouvriers des chantiers nationaux, puissent disposer d'un jour, pour aller réclamer leurs cartes d'électeur sans cependant que l'on les prive du salaire de cette journée; 2° que le milliard payé aux émigrés de 1815, soit remboursé à l'état par les personnes qui le possèdent, et que ces fonds soient mis à la disposition de l'association du travail.

Club des Plébeins demande, que le club central prenne l'initiative en envoyant immédiatement des délégués dans l'arrondissement de Villefranche, pour s'entendre sur les candidatures portées par le comité central, établi dans cette ville.

Le Rédacteur-Gérant, A. BERTEAULT.